

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCI GARD ET LE CHU DE NÎMES

Publiée le mardi 29 Octobre 2019 - Initiative

Nîmes, le 08/10/2019

Signature d'une convention de partenariat entre la CCI Gard et le CHU de Nîmes

Mardi 8 octobre 2019, Eric Giraudier, Président de la CCI Gard et Nicolas Best, Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes officialisent au travers de la signature d'une convention leur volonté de travailler ensemble au développement économique du territoire. La convention permettra de déployer des actions concrètes au bénéfice du développement du territoire.

Le partenariat rassemble donc la CCI Gard, acteur historique et naturel de l'accompagnement, de l'animation et du développement des entreprises, et le CHU de Nîmes, premier employeur du Gard et opérateur économique majeur du Gard.

En signant cette convention, la CCI Gard et le CHU définissent une stratégie partagée, des actions à mener en commun pour participer ensemble au rayonnement économique et à l'attractivité du territoire. Les partenaires ont décidé de formaliser leurs collaborations au travers d'une convention partenariale qui porte sur axes de collaboration principaux :

- Le développement des entreprises locales
- L'innovation
- La formation

Un comité technique pilotera le programme d'actions mis en oeuvre qui commence dès à présent par la réalisation par la CCI Du Gard d'une étude d'impact économique de l'ensemble des activités du CHU dans le Gard.

Une collaboration étroite avec le BIC Innov'up, bras droit de la CCI Gard pour l'innovation et l'accompagnement des porteurs de projets et entrepreneurs innovants est également mise en place dans le domaine de la santé.

A propos

La Chambre de Commerce et d'Industrie Gard est un établissement public qui représente les entreprises du territoire dans les

secteurs du commerce, de l'industrie et des services. La CCI Gard est également un organisme de formation majeur avec plus

de 4000 personnes formées sur le CAMPUS de la CCI chaque année.